

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEXY (Mthe-et-Melle), étant assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Pierre FIZAINÉ, Maire.

### Etaient présents :

Mmes Fabienne AGLAT – Danielle GUILLAUME – Maryse PETER – Céline RACADOT – Elisabeth THIRY

MM. Jean-Pierre BIANCHI – Christophe COCQUERET – Pierre FIZAINÉ – Fabrice FRANCHINA – Madjid HADJADJ – Saverio MURGIA – Oscar SCROCCARO – Mario TODESCHINI – Frédéric WILMIN

### Excusés et représentés :

Mme Carine ANGELOVSKI par Pierre FIZAINÉ

M. Christian BORELLI par Frédéric WILMIN

Mme Corinne REYTER par Danielle GUILLAUME

### Absents :

Mme Céline BAUDIN

M. Noël BELLI

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Danielle GUILLAUME a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **1) Tarification du jardin du souvenir ;**

Monsieur le Maire rappelle que la commune, pour se mettre en conformité avec la législation en vigueur, a procédé à l'aménagement de son jardin du souvenir pour permettre l'identification des défunts. La commune a donc missionné des pompes funèbres pour la pose d'un caveau et d'une stèle sur le jardin du souvenir du cimetière communal.

Monsieur le Maire propose de fixer la redevance funéraire relative à la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir à 50 €. Ce tarif comprendrait la fourniture d'une plaque en granit et l'inscription du nom du défunt.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le tarif de 50 € pour la prise en charge du coût de la plaque et de la gravure à apposer sur la colonne dédiée à l'identification des défunts.

### **2) Virement de crédit ;**

Monsieur le Maire informe que suite au déménagement des services techniques, il serait opportun de réaménager l'ancien atelier communal. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à un virement de crédit :

- De l'article 21311 opération 2232 « Aménagement et accessibilité de la Mairie » pour un montant de 40 000 €
- à l'article 21318 opération 2218 « Entretien des bâtiments communaux » pour un montant de 40 000 €

Les conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité acceptent ce virement de crédit.

### **3) Achat de terrain ;**

Monsieur le Maire informe que suite aux travaux de réhabilitation de la salle kislowski, il serait judicieux de créer un nouveau parking. Les propriétaires de la parcelle cadastrée AH 494 sise aux gueux proposent de vendre leur parcelle d'une contenance de 33 m<sup>2</sup> à la commune pour la somme de 1 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte l'acquisition de la parcelle AH 494 au prix de 1 000€ TTC ;

- Autorise le Maire à signer tous documents concernant cette acquisition.

#### **4) Désignation du délégué AGAPE ;**

Suite à la modification des statuts de l'AGAPE en date du 9 avril 2015, la commune doit désigner un délégué. En effet, auparavant, la commune avait 2 délégués à l'AGAPE. Avec la modification des statuts, la commune ne peut plus se faire représenter que par un seul délégué.

Monsieur SCROCCARO se porte candidat.

Après en avoir délibéré et à 2 voix contre et 15 voix pour, Monsieur SCROCCARO est désigné délégué à l'AGAPE.

#### **5) Modification des statuts EVICOM 2000 ;**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comité syndical de l'EVICOM 2000 a décidé, lors de sa séance du 24 mars 2015, de modifier l'article 2 de ses statuts.

Compte tenu de l'évolution du réseau et du service proposé, il est proposé de rédiger l'article 2 des statuts comme suit : « le syndicat a pour objet la réalisation d'un câblage aérien et la gestion d'un réseau de vidéocommunication et de communications électroniques. La gestion et l'exploitation de ce réseau sont confiées à la régie publique RIV 54. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette modification de l'article 2 des statuts de l'EVICOM 2000.

#### **6) Participation aux organismes extérieurs ;**

##### *a) Participation au SIAAL*

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du SIAAL fixant la participation 2015 des communes.

Le Comité Syndical a fixé la contribution aux eaux pluviales 2015 à 12 158,72 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte cette participation.

##### *b) Participation à la FNCOFOR*

Le Maire informe ses conseillers de la réception en Mairie de l'appel à cotisation 2015 de la FNCOFOR. Cette cotisation s'élève à 66 €.

Les Conseillers, après en avoir délibéré et à l'unanimité acceptent cette demande et décident de verser la cotisation.

#### **7) Remboursement de frais ;**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en attendant la création de la régie d'avances des services communaux, le Responsable des services techniques a été dans l'obligation d'acheter, sur ses deniers propres, de l'essence pour les outils thermiques de la Mairie. Le montant de la dépense s'élève à 65,81 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le remboursement de la somme de 65,81 € au Responsable des services techniques ;
- dit que cette dépense sera imputée à l'article 60622.

## **8) Approbation de l'AD'AP :**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a l'obligation de mettre en conformité ses ERP pour qu'ils soient accessibles aux personnes handicapées.

La commission accessibilité propose d'étaler les travaux d'accessibilités sur les trois prochaines années.

En 2016, la commission propose de débiter ces travaux de mise aux normes par l'ALSH La Capucine, la Salle des Sports et de la Salle des fêtes. Les dépenses prévues s'élèvent à 26 500 € TTC.

En 2017, la commission propose de poursuivre les travaux par le réaménagement intégral de la Mairie, du club house du Football Club et du Tennis Club et une partie des écoles communales. Le coût des travaux est estimé à 514 878 € TTC.

En 2018, la commission suggère de terminer l'accessibilité des écoles communales. Les travaux sont estimés à 62 000 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de la commission accessibilité et approuve cet agenda d'accessibilité programmée.

## **9) Convention de mise à disposition des locaux communaux :**

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie met à la disposition de nombreuses associations de la commune, un grand nombre de ses bâtiments communaux. Il conviendrait de réglementer l'utilisation de ces locaux.

Ainsi, Monsieur le Maire fait lecture du projet de convention de mise à disposition des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la rédaction de ces conventions ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les différentes associations ;
- charge Monsieur le Maire du respect des conditions fixées par ces conventions.

## **10) Questions diverses.**

- Monsieur le Maire informe que le TBI et la classe mobile de l'école primaire sont en place. Ils sont pour l'instant principalement utilisés par la classe de CM2, mais seront prochainement mis à la disposition des autres classes.

Le nouveau site Internet de la Mairie est accessible à l'adresse <http://mairie-de-mexy.fr>

Les travaux de la salle Kislowksi se poursuivent. L'escalier a été réalisé tout comme la dalle, le placoplâtre et l'électricité. La fin des travaux est prévue pour la fin de l'année.

Les travaux d'aménagement d'une route en grouine de meuse au Sentier Nature sont achevés.

Le prochain bureau de la CCAL se tiendra le 24 septembre à 18h15.

- Monsieur FRANCHINA indique que la campagne de signalisation horizontale et verticale a été faite fin août – début septembre. Il rappelle également que les poubelles de la salle des fêtes et que l'arrière du stade ne sont pas des lieux de décharge.

- Mme AGLAT rappelle la demande parvenue en Mairie pour le parrainage d'enfants orphelins syriens. Ce parrainage est de 480 € par enfant et par an et permet l'achat de nourriture.

L'AGEM prendra part aux manifestations pour octobre rose, en organisant un cours gratuit dans la salle des fêtes le jeudi 15 octobre de 20h à 22h.

- Monsieur COCQUERET dresse le bilan de la fréquentation de l'ALSH du mois d'août. Une moyenne de 30 enfants par semaine a été recensée.

Monsieur COCQUERET invite les associations le 13 octobre à la salle des fêtes pour définir et organiser ensemble une action solidaire.

Depuis le début du mois de septembre, le traiteur de l'ALSH a changé. La qualité des repas est bonne et les élèves sont contents du changement.